

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS le DIX NEUF JANVIER
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
à dix-huit heures
salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Fabien Trombert - maire

Date de convocation du conseil municipal : 13 janvier 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

Nombre de conseillers municipaux présents : 17

Quorum : 12

Nombre de pouvoirs : 02

Nombre de votants : 19

- Pour : 19

- Contre : /

- Abstention : /

Présents : 17

Mmes, MM. Marullaz Aube, Herbron Franck, Buet Manuelle, Bouvier Virginie, Dupieux Gilbert, Baud Jeanine, Tournier Michelle, Buet Maurice, Heu Benoît, Bouvier Véronique, Baud Marie, Muffat Quentin, Antonioz Elisabeth, Béard Patrick, Page Olivier, Pillot Serge

Absents et excusés : 05

Mmes, MM. Voirin Pierre, Castex Margaux, Baud Pachon Valérie, Coquillard Michel, Marchand Thierry

Pouvoirs : 02

Monsieur Voirin Pierre à Madame Marullaz Aube

Madame Castex Margaux à Madame Buet Manuelle

- Monsieur Olivier Page a été désigné secrétaire -

D_2023_01_10

Adhésion à l'association Rhônapi

Créée en 2015, l'association Rhônapi rassemble plus de 60 professionnels qui représentent la filière pierre régionale au sens large (carriers, transformateurs, tailleurs de pierre, marbriers, etc.) dans le but de dynamiser la filière pierre naturelle en région Auvergne-Rhône-Alpes par la promotion de la pierre naturelle locale, la valorisation des métiers de la pierre et le développement des Indications Géographiques pour les pierres extraites en Auvergne-Rhône-Alpes.

L'association compte parmi ses adhérents l'organisme de formation, le CFA de Montalieu-Vercieu en Isère. Les deux structures œuvrent ensemble pour promouvoir les parcours de formation en alternance dans la filière de la pierre.

Sur notre territoire, « L'Ardoisière des 7 Pieds » située à Morzine dans la vallée des Ardoisières est également adhérente de cette association. Le conseil d'administration de l'association s'est réuni en mairie de Morzine le 02/11/2022 en présence de Monsieur le sous-préfet et après une visite de la mine de « L'Ardoisière des 7 Pieds ».

Afin de soutenir cette association dans son engagement qui participe à la valorisation d'un patrimoine historique de Morzine et afin de pouvoir bénéficier de son accompagnement notamment dans le cadre de projets futurs du territoire tels que la « Maison du Bourg », il est proposé d'adhérer à l'association Rhônapi. Le coût de l'adhésion s'élève à 200 €.

La commission Finances-budget a émis un avis favorable au cours de sa séance du 11/01/2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE :

- l'adhésion de la mairie de Morzine-Avoriaz à l'association Rhônapi,
- le paiement du coût de l'adhésion s'élevant à 200 €,

AUTORISE M. le maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Morzine, le 31 janvier 2023.

Le secrétaire de séance,
Olivier Page.



Le maire de Morzine
Fabien Trombert



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.
